



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 12/07/2019

Reçu en préfecture le 12/07/2019

Affiché le

ID : 063-200070407-20190620-DEL2019\_03\_30-DE

N° 7200 SD  
SLO  
(mars 2016)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME

Pôle d'Évaluation Domaniale de Clermont-Ferrand

Adresse postale

Direction départementale des finances publiques  
Pôle d'Évaluation Domaniale de Clermont-Ferrand  
2, rue Gilbert Morel  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Mel : [ddfip63.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip63.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Le 15 mars 2019

*AGGLO PAYS D'ISSOIRE*

*7 ter, boulevard André Malraux*

*BP 90162*

*63504 ISSOIRE Cedex*

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Jacques CHERRI

Téléphone : 04 73 983195

Courriel : [jacques.cherri@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jacques.cherri@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. : 2019-63178V0249

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : IMMEUBLE NON BÂTI**

**ADRESSE DU BIEN : ROUTE DE SAINT-GERMAIN-LEMBRON 63500 ISSOIRE**

**VALEUR VÉNALE : 70 €/m<sup>2</sup>, soit 537 800 €**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

Agglo Pays d'Issoire

*AFFAIRE SUIVIE PAR*

MME Séverine GIRAUD

**2 – Date de consultation**

: 15/02/2019

**Date de réception**

: 15/02/2019

**Date de visite**

: Sur pièces

**Date de constitution du dossier « en état »**

: 20/02/2019

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

**Cession amiable :**

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Commune : Issoire

Référence cadastrale : AO 294

Contenance : 7 683 m<sup>2</sup>

Description du bien : Parcelle de terrain non loin de l'autoroute A 75.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : AGGLO PAYS D'ISSOIRE
- Situation d'occupation : bien estimé libre.

## 6 – URBANISME ET RESEAUX

*Bien situé en zone UF du PLU communal.*

## 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison.

La valeur vénale est estimée à 70 €/m<sup>2</sup>, soit 537 800 €.

Cette évaluation est, par ailleurs, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

## 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

## 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte, dans la présente évaluation, des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation, contenue dans le présent avis, correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques,

*La Responsable du Pôle d'Évaluation Domaniale*



Karine BREMAUD

*Inspecteur Divisionnaire des Finances Publ*